

## Quand payer?

Votre compte de taxes municipales est payable en **4 versements sans frais ni intérêt.**

Mars	Mai	Juillet	Septembre
6	1 <sup>er</sup>	10	25

Si le montant du compte de taxes est de 300 \$ ou moins, le paiement complet doit être effectué d'ici le 6 mars 2025.

**Rappel!** Afin d'éviter des frais d'intérêts et de pénalités, les versements doivent être effectués au plus tard à la date d'échéance, et ce, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire.

### Possibilité de payer en 12 versements égaux

Il vous est possible d'étaler le paiement de vos taxes municipales en 12 versements (avec intérêts et pénalités). Le 1<sup>er</sup> versement sera prélevé le 6 mars 2025, puis chaque 1<sup>er</sup> du mois par la suite.

Pour connaître le montant de votre mensualité liée à ce mode de paiement, communiquez avec nous par courriel au [ppa@lancienne-lorette.org](mailto:ppa@lancienne-lorette.org) ou par téléphone au 418 872-9811.

**Vous devez obligatoirement adhérer au service de prélèvements de taxes automatiques afin de pouvoir en bénéficier.**

## Comment payer ?

### Par prélèvements automatiques

**Évitez les retards et les oublis!**

Vos paiements seront effectués à temps, sans même que vous n'ayez à y penser.

- Sur le site [lancienne-lorette.org](http://lancienne-lorette.org), rendez-vous dans la section **Taxes et évaluation**.
- Cliquez ensuite sur **Modes de paiement**, puis sur **Formulaire en ligne**.

Des versions imprimées du formulaire sont également disponibles à l'hôtel de ville, au 1575, rue Turmel.

### Par Internet

- Sur le site web de votre institution financière, choisissez le fournisseur « **Ville de L'Ancienne-Lorette-taxes** ».
- Le numéro de référence à fournir correspond au numéro de matricule de 18 chiffres inscrit dans le haut de votre facture de taxes.
- **Rappel!** Il est de votre responsabilité de vérifier les délais de traitement de votre paiement auprès de votre institution financière afin d'éviter les frais de retard.

### Par la poste

- Envoyez vos chèques par la poste au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5. **Ils doivent être à l'ordre de la Ville de L'Ancienne-Lorette.**
- Il est important de ne pas brocher les chèques et de joindre les coupons de remise appropriés.

### Taxes payées par votre institution financière

Si vos taxes sont payées par votre institution financière, tous les renseignements relatifs au paiement lui ont été transmis. Cependant, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre institution effectue vos paiements. Notez que les comptes d'ajustement émis en cours d'année ne sont pas acheminés à votre institution. Vous devez lui transmettre cette information.

### Taux d'intérêt et pénalité

Le taux d'intérêt applicable aux versements reçus après l'échéance s'élève à 8 % par année, auquel s'ajoute 0,5 % de pénalité par mois complet de retard, pour un maximum de 5 % par année, et ce, jusqu'au paiement complet de votre compte. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre paiement parvienne à temps.

### Chèque ou dépôt sans provision

Pour tout chèque ou dépôt bancaire sans provision, des frais d'administration de 35 \$ seront exigés.

### Arrérages ou autres sommes dues

Si un montant est indiqué à la case « Autres sommes dues », il s'agit d'une somme impayée avec intérêts et pénalités calculés au 6 mars, date du 1<sup>er</sup> versement de 2025. Le montant inscrit au 1<sup>er</sup> versement inclut le total des sommes dues. Si vous avez effectué un paiement après le 23 janvier 2025, veuillez le déduire de la somme due.

# Votre compte de taxes 2025

## Vous possédez un compte citoyen?

- Consultez  **votre compte de taxes en version PDF.**
- Adhérez au  **compte de taxes électronique pour l'an prochain, si vous le désirez.**
- Recevez des  **avis personnalisés par courriel, par SMS ou par téléphone, si vous le désirez.**

Pour créer votre compte citoyen ou pour vous y connecter, visitez le [citoyen.lancienne-lorette.org](http://citoyen.lancienne-lorette.org)



## Information

418 872-9811 • [taxation@lancienne-lorette.org](mailto:taxation@lancienne-lorette.org)  
[lancienne-lorette.org](http://lancienne-lorette.org) | Section Taxes et évaluation



Ville de  
L'Ancienne-Lorette

On est unique



Ville de  
L'Ancienne-Lorette



## Mot du maire

Chères Lorettaines,  
Chers Lorettains,

Comme vous le savez, nous avons dû composer avec plusieurs enjeux lors de la planification du budget 2025 :



- Une augmentation de 28,8% du rôle d'évaluation foncière résidentiel, en moyenne
- Une inflation de 3,2%
- Une augmentation de 11,5% de la quote-part d'agglomération
- De nouvelles obligations en matière de sécurité civile

Pour répondre à ces enjeux, nous avons d'abord diminué de 28,8% le taux de taxation résidentiel pour **annuler l'effet du nouveau rôle d'évaluation**. Précisons que certains propriétaires ont eu une augmentation du rôle supérieure à 28%, alors que d'autres ont connu une diminution, donc l'impact réel sur chacun peut varier. Ensuite, grâce aux stratégies mises de l'avant depuis 2020, nous avons pu **contenir la hausse du compte de taxes résidentiel à 1,7% en 2025**.

Ainsi, pour une résidence moyenne d'une valeur de 386 550\$, l'ajustement annuel du compte de taxes représentera 54,28\$, soit près de la moitié de l'inflation actuelle.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que le total de l'inflation des 5 dernières années a été de 17,8%, alors que la variation des taux de taxes foncières résidentielles à L'Anncienne-Lorette fut **largement inférieure à l'inflation**, soit 3,95% (voir le tableau ci-contre).

### Comment pouvons-nous arriver à ces résultats?

Nos stratégies de payer nos dettes du passé et d'éviter de s'endetter nous permettent de continuer à contenir l'inflation, d'entretenir et de moderniser nos infrastructures et de vous offrir le compte de taxes le plus bas possible.

De plus, en 2025, 50% des investissements en infrastructures seront payés par des subventions provinciales et fédérales. L'autre 50% sera puisé dans nos réserves financières.

D'autre part, afin d'atténuer l'impact sur le compte de taxes, nous avons temporairement diminué les montants accordés aux paiements comptant des immobilisations (PCI), car les nouveaux revenus provenant des projets immobiliers prévus en 2026 nous permettront de réinvestir davantage dans les PCI dès l'an prochain.

Le maire,

Gaétan Pageau

## Budget 2025

Revenus	2024	2025	Écart (\$)	Écart (%)
Taxes	32 737 476 \$	33 969 966 \$	1 232 490 \$	3,76 %
Compensations tenant lieu de taxes	439 609 \$	490 844 \$	51 235 \$	11,65 %
Transferts	1 720 411 \$	2 089 956 \$	369 545 \$	21,48 %
Services rendus	911 469 \$	936 926 \$	25 457 \$	2,79 %
Imposition de droits	692 080 \$	1 228 425 \$	536 345 \$	77,50 %
Amendes et pénalités	100 000 \$	80 000 \$	(20 000) \$	(20,00) %
Intérêts	485 000 \$	250 500 \$	(234 500) \$	(48,35) %
Revenus autonomes	47 800 \$	326 800 \$	279 000 \$	583,68 %
<b>Total</b>	<b>37 133 845 \$</b>	<b>39 373 417 \$</b>	<b>2 239 572 \$</b>	<b>6,03 %</b>

Dépenses	2024	2025	Écart (\$)	Écart (%)
Quote-part à l'agglomération de Québec	17 315 458 \$	19 312 341 \$	1 996 883 \$	11,53 %
Quote-part à la CMQ	111 510 \$	111 510 \$	- \$	- %
Administration générale	5 341 766 \$	5 784 923 \$	443 157 \$	8,30 %
Sécurité publique	190 287 \$	215 098 \$	24 811 \$	13,04 %
Transport	4 513 283 \$	4 526 128 \$	12 845 \$	0,28 %
Hygiène du milieu	1 536 610 \$	1 601 194 \$	64 584 \$	4,20 %
Santé et bien-être	- \$	30 000 \$	30 000 \$	100,00 %
Développement économique	10 000 \$	67 771 \$	57 771 \$	577,71 %
Aménagement et urbanisme	634 675 \$	736 444 \$	101 769 \$	16,03 %
Loisirs et culture	6 103 603 \$	6 542 366 \$	438 763 \$	7,19 %
Frais de financement	322 755 \$	372 924 \$	50 169 \$	15,54 %
Remboursement dette long terme	826 000 \$	840 000 \$	14 000 \$	1,69 %
Immobilisations à même les revenus	2 905 869 \$	2 074 989 \$	(830 880) \$	(28,59) %
Affectations à même les surplus	(2 677 971) \$	(2 842 271) \$	(164 300) \$	6,14 %
<b>Total</b>	<b>37 133 845 \$</b>	<b>39 373 417 \$</b>	<b>2 239 572 \$</b>	<b>6,03 %</b>

### Historique de la variation des taux

Années	Taux d'inflation *	Taux résidentiel	Taux commercial 500 000 \$ et moins	Taux commercial plus de 500 000 \$
2021	1,20 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
2022	2,20 %	-2,50 %	0,00 %**	0,00 %**
2023	5,60 %	2,00 %	2,50 %	4,96 %***
2024	5,60 %	2,75 %	2,75 %	4,93 %***
2025	3,20 %	1,70 %	1,70 %	2,85 %***
<b>Total</b>	<b>17,80 %</b>	<b>3,95 %</b>	<b>6,95 %</b>	<b>12,74 %</b>

\* ISQ, indice d'ensemble RMR de Québec, données mensuelles non désaisonnalisées  
\*\* En 2022 : crédit accordé équivalent à 2,5% de la taxes foncière jusqu'à concurrence de 1 250\$  
\*\*\* Taux de taxes moyen

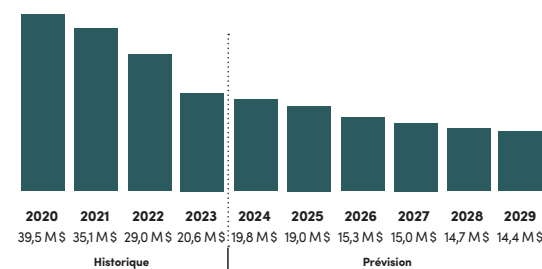
## Programme quinquennal d'immobilisations 2025-2029

Catégories d'immobilisations	2025	2026	2027	2028	2029
Infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égouts	6 700 474 \$	4 398 269 \$	6 336 849 \$	4 802 392 \$	8 000 000 \$
Resurfacement de rues	- \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$	500 000 \$
Autres infrastructures	679 398 \$	176 000 \$	743 654 \$	330 000 \$	530 000 \$
Machinerie, véhicules et équipements divers	136 200 \$	775 000 \$	964 000 \$	550 000 \$	785 000 \$
Bâtiment - Centre communautaire	5 258 830 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Bâtiment - Bibliothèque	2 732 420 \$	5 349 960 \$	- \$	- \$	- \$
Bâtiments - Autres	358 500 \$	175 000 \$	1 485 000 \$	4 000 000 \$	- \$
Parcs et sites des loisirs	1 125 000 \$	400 000 \$	- \$	1 150 000 \$	150 000 \$
<b>Total</b>	<b>16 990 822 \$</b>	<b>11 274 229 \$</b>	<b>9 829 503 \$</b>	<b>11 132 392 \$</b>	<b>9 965 000 \$</b>

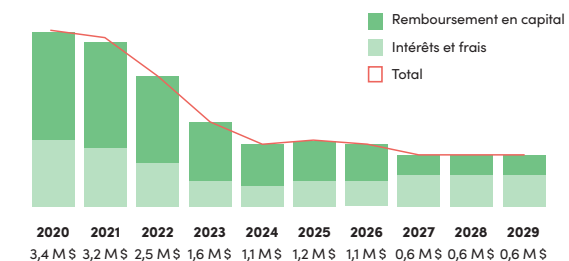
Financements	2025	2026	2027	2028	2029
Activités de fonctionnement (paiement comptant)	2 074 989 \$	6 172 809 \$	6 369 240 \$	6 336 315 \$	5 815 000 \$
Fonds de parcs et fonds de redéveloppement	243 187 \$	150 000 \$	- \$	150 000 \$	150 000 \$
Aides financières potentielles	8 511 660 \$	2 936 904 \$	3 460 263 \$	4 646 077 \$	4 000 000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté (surplus)	6 160 986 \$	2 014 516 \$	- \$	- \$	- \$
Règlements d'emprunt	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>16 990 822 \$</b>	<b>11 274 229 \$</b>	<b>9 829 503 \$</b>	<b>11 132 392 \$</b>	<b>9 965 000 \$</b>

## Diminuer la dette du passé

### Endettement total net à long terme



### Service de la dette



## Maintenir le compte de taxes le plus bas possible

### Comparaison du compte de taxes pour un immeuble résidentiel d'une valeur moyenne de 386 550 \$ en 2025

Ville de L'Anncienne-Lorette	2024 Avant dépôt rôle	2024* Après dépôt rôle	2025
Valeur résidentielle moyenne	300 121 \$	386 550 \$	386 550 \$
Taux résidentiel / 100 \$ d'évaluation	0,9052	0,7028	0,7147
Taxe foncière générale	2 716,69 \$	2 716,67 \$	2 762,67 \$
Aqueduc, égouts et matières résiduelles	486,63 \$	486,63 \$	494,91 \$
<b>Total</b>	<b>3 203,32 \$</b>	<b>3 203,30 \$</b>	<b>3 257,58 \$</b>

\* Taux équivalent à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière

	L'Anncienne-Lorette	Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville de Québec
Taux résidentiel par 100 \$ d'évaluation	0,7147 \$	0,7436 \$	0,7512 \$
Taxe foncière générale	2 762,67 \$	2 874,39 \$	2 903,76 \$
Aqueduc, égouts et matières résiduelles	494,91 \$	457,00 \$	550,00 \$
<b>Total</b>	<b>3 257,58 \$</b>	<b>3 331,39 \$</b>	<b>3 453,76 \$</b>
		<b>+73,81 \$</b>	<b>+196,18 \$</b>